

Règlement Général : Open Palet Féminin 2024

Samedi 2 mars 2024 – La Ferrière (85)

(sous réserve de modifications – version 15-11-23)

Description :

L'Open Palet Féminin 2023 (Individuel – fonte sur plomb) est une compétition de palet organisée par le Comité Régional Sport en Milieu Rural Pays de la Loire. Cette compétition est ouverte à toutes les joueuses licenciées ou non à la FNSMR, de tous les âges et de tous les niveaux.

Inscription :

L'inscription se fait individuellement. En ligne via le site du palet www.le-palet.com avec la plateforme d'inscription HelloAsso.

6€ par joueuse.

Limité à 192 joueuses maximum. Date butoir : Jeudi 29 février 2024 – 23h.

En cas de désistement annoncé avant le jeudi 29 février 2024 à 23h, l'inscription sera remboursée. Passé ce délai, aucune inscription en sera remboursée.

Inscription possible sur place le jour J selon le nombre de places restantes.

A cette inscription, la joueuse accepte les conditions générales de l'événement (déroulement, règlement général, sanctions disciplinaires possibles etc.)

Confirmation inscriptions le jour J :

Horaire : 13h à 13h45

Le numéro de la joueuse est celui attribué lors de l'inscription et affiché sur le site www.le-palet.com il sera redonné par mail en amont de l'événement.

Chaque joueuse recevra :

- 1 crayon
- 1 pass pour notation des scores
- 1 livret de règlement
- 1 lot souvenir

Les palets rouges et bleus et les maîtres seront déjà sur les plaques. Merci de les laisser après chaque partie

Fonctionnement :

Règles du jeu de palet fonte sur plomb en individuel – 3 palets par joueuse – Parties en 13 points – Finales en 15 points. Le perdant de la mène récupère le maître.

4 parties de qualifications. Tirage intégral aléatoire.

Un classement est établi ensuite de 1 à 192. Règles de classement : Nombre de parties gagnées, puis Nombre de points marqués, puis Nombre de points encaissés (point-average).

Les 64 premières vont en Principale – Joueuses classées de 1 à 64 – 32^{ème} de finale

Les 32 suivantes vont en Consolante A – Joueuses classées de 65 à 96 – 16^{ème} de finale

Les 32 suivantes vont en Consolante B – Joueuses classées de 97 à 128 – 16^{ème} de finale

Les 32 suivantes vont en Consolante C – Joueuses classées de 129 à 160 – 16^{ème} de finale

Les 32 suivantes vont en Consolante D – Joueuses classées de 161 à 192 – 16^{ème} de finale

Les perdantes du 1^{er} tour éliminatoire (5^{ème} partie) sont reversées en Challenge de leur tableau.

Le classement des perdantes se fait sur la dernière partie jouée (exemple : une joueuse ayant perdu 10 à 13 sera classée devant un joueur ayant perdu 3 à 13). Les premières éliminations se feront à la 6^{ème} partie.

Après la 4^{ème} partie, un classement provisoire sera affiché dans les salles. Ce classement tiendra compte : nombre de parties gagnées, les points marqués et les points encaissés (goal average).

Il y aura **5min maximum** pour vérifier que les résultats affichés sont bons. Attention une inversion de score peut être fatale. Aucune réclamation ne pourra ensuite être prise en compte.

En cas d'égalité au basculement de poules à la fin des parties qualificatives :

On fait le départage sur la 4^{ème} partie, si égale alors on prend la 3^{ème}, puis si égale la 2^{ème}, etc..

En cas d'égalité parfaite sur toutes les parties qualificatives :

- entre les 2 premières poules (Principale et Consolante A) : une partie en 5 points est réalisée
- entre les autres poules : un tirage au sort est effectué.

Le règlement de l'Open Régional Féminin est régi par le règlement officiel du palet édité par la FNSMR. Des exemplaires seront mis à disposition pour être consultés.

Disponible en ligne sur le site www.le-palet.com

Les fondamentaux :

3 palets par joueuse, rouges ou bleus. Des palets de mauvaise qualité pourront être échangés avant le début d'une partie auprès des responsables.

Les participantes jouent obligatoirement avec les palets fournis par les organisateurs !

En individuel, sans remplacement possible jusqu'à la fin du concours. Une partie ne peut pas démarrer que si les 2 joueuses sont présentes. Si une joueuse abandonne en cours de partie, elle marque ses points acquis et la joueuse adverse marque 13 points.

La distance de jeu est fixée à 3,80 m du bord de la plaque. Les joueuses ne doivent pas mordre la ligne de jeu et ne pas jouer à plus de 50 cm en arrière de cette même ligne de jeu.

Une joueuse n'est pas obligée de jouer tous ses palets et peut prendre ses points à n'importe quel moment s'il ne reste plus de palets à la joueuse adverse.

Les parties se jouent en 13 points. Seules les finales se jouent en 15 points.

Après le coup de sifflet annonçant le début de chaque partie, chaque joueuse aura droit à 5 minutes maximum pour se rendre à sa ligne de jeu. Passé ce délai, la joueuse adverse marquera 13/0.

Ce point de règlement est valable même pour une joueuse qui aurait juste terminé sa partie précédente juste avant le coup de sifflet.

Pas de limite de temps jeu. Mais il est demandé aux joueuses de ne pas faire durer les parties trop longtemps inutilement, afin de ne pas retarder le programme de la journée.

Il n'y a pas de notion de club. 2 joueuses du même club peuvent se rencontrer.

Classement général final :

Le classement général se fait sur l'ensemble des résultats obtenus lors de l'événement selon le barème défini précédemment et en fonction de la poule ou la joueuse est éliminée.

Les joueuses perdantes au même tour au sein d'une même poule sont classées suivant leurs points marqués.

Finale Principale :

La Finale Principale sera jouée après les finales de consolante et challenge. Elle se déroulera sur l'espace « Finale » prévu à cet effet et sera filmée (non diffusée en direct). Il sera donc demandé aux finalistes de se rendre 10 à 15 minutes avant sur l'espace « Finale ». Merci de respecter le programme établi ci-dessous

Avant la finale :

- Briefing au podium avec Responsables – Joueuses – Arbitre
- Tirage au sort palets et lancer du maître

Lancement de la finale :

- Présentation rapide des joueuses par l'animateur micro (Prénom – Nom – Club – Commune – Région)
- La finale sera filmée par plusieurs caméras. Il est demandé aux joueuses de ne pas se positionner derrière le fond de plaque pour ne pas cacher le jeu. Il est recommandé de se positionner sur les côtés de la plaque.

- Un arbitre officiel est désigné, il sera positionné aux abords de la plaque, et pourra intervenir en cas de litige. Les finalistes peuvent le solliciter à tout moment pour mesurer un point (compas + lumière). Aucune contestation ne sera possible concernant une décision de l'arbitre.
- A la fin de la finale, les joueuses pourront être sollicitées par les différents médias présents pour toutes interviews ou réaction.
- Les finalistes doivent rester aux abords du podium pour la cérémonie de remise des récompenses.

Récompenses et Résultats :

Des coupes seront remises aux 16 premières joueuses de la principale, ainsi qu'aux vainqueurs et finalistes des challenges et consolantes.

Un trophée pour la meilleure jeune sera attribué (née en 2006 et après).

Un trophée pour la meilleure senior sera attribué (née en 1964 et avant).

Ces coupes seront remises uniquement après la grande finale, si les joueuses sont présentes. Lors de la cérémonie des récompenses. Chaque joueuse recevant des coupes doit ensuite attendre pour la photo finale avec tous les récompensés.

Attention ! Les coupes seront remises uniquement à la fin du concours sauf cas particuliers (personne distante de plus de 100 km). Les coupes non remises le soir même resteront acquise à l'organisateur.

Le trophée de Vainqueur de l'Open Régional Féminin est attribué définitivement.

Les résultats seront disponibles sur le site internet du palet www.le-palet.com)

Arbitrage, Points et mesures :

Chaque joueuse sera responsable du score marqué. Aucun résultat ne sera modifié après avoir été remis aux responsables. Pour éviter tout litige, la gagnante note le score et la perdante contrôle.

Le tournoi se déroule en auto-arbitrage. Il est recommandé de se munir d'un compas, et d'une lumière de poche, ou flash de téléphone portable.

Pour information, il y aura des arbitres à disposition. Dans ce cas, en cas de litige ou situations délicates, un arbitre prendra la décision qui s'impose et cette décision sera sans appel.

L'arbitre aura le droit de disqualifier une joueuse qui aurait une attitude incorrecte

Toute personne en état d'ébriété manifeste sera disqualifiée et expulsée de la salle et entièrement responsable de ses actes.

Assurance :

Responsabilité civile : L'organisation est assurée pour les risques civils de l'épreuve auprès de la compagnie d'assurance Groupama, assureur de la Fédération Nationale Sport en Milieu Rural.

Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Droit à l'image :

De par sa participation à l'événement, chaque concurrente autorise expressément le Comité Régional Sport en Milieu Rural Pays de la Loire (ou ses ayants-droit tels que partenaires et média) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Sanctions disciplinaires :

Conformément au règlement de la FNSMR et à la décision du Comité Régional Sport en Milieu Rural Pays de la Loire, toute joueuse ne respectant pas le règlement, le travail des bénévoles ou toute autre personne présente lors de cet événement se verra sanctionnée d'une disqualification immédiate à cet événement voire aux autres concours de palet à venir.

Pour tout manquement aux règles techniques, à l'esprit sportif ou aux conditions générales de l'Open Féminin, les sanctions iront de l'avertissement à la radiation selon la gravité des faits reprochés.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires, les salles et les parkings.

Toute joueuse sera sensée avoir lu ce règlement qui sera affiché à l'engagement de chaque équipe.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

Horaires indicatifs et déroulement :

(Sous réserve de retard aux lancements des parties et du bon déroulement du tournoi)

13h – 13h45 : Accueil des participantes, confirmation des inscriptions.

13h45 : Cérémonie d'ouverture

14h : Lancement de la première partie qualificative

14h40 : Lancement de la deuxième partie qualificative

15h30 : Lancement de la troisième partie qualificative

16h10 : Lancement de la quatrième partie qualificative

16h50 – 17h : Consultation des classements et réclamations possibles

Verre de l'amitié Partenaires / Organismes / Elus

17h : Lancement des 32^{ème} de finale / 16^{ème} de finale

17h40 : Lancement des 16^{ème} de finale / 8^{ème} de finale

18h20 : Lancement des 8^{ème} de finale / 1/4 de finale

19h : Lancement des 1/4 de finale / 1/2 de finale

19h40 : Lancement des 1/2 finales Principale / Finales des consolantes et challenges (A-B-C-D)

20h20 : Lancement de la finale du Challenge Principale

21h : Lancement de la finale Principale

22h : Cérémonie de remise des récompenses

